



Le Kiosque #alamaison

Lettre d'information municipale | **Mai 2020**

Édition spéciale dans le cadre de l'épidémie Covid-19

Chers Aignonais-es,
Bonjour,

En cette période difficile pour toutes et tous, j'ai souhaité vous apporter quelques renseignements utiles, ainsi que des informations concernant notamment le fonctionnement de notre vie locale.

Diffusée auprès des commerçants ouverts au public, mais aussi distribuée directement dans vos boîtes aux lettres, cette lettre est au « format papier » afin que ces renseignements et informations soient accessibles à toutes et tous, et surtout aux personnes éloignées du numérique ou peu familiarisées avec internet. Pour autant, et si vous en avez la possibilité, je vous invite à suivre l'actualité mise à jour régulièrement sur le site www.saint-aignan-grandlieu.fr.

Suite aux annonces de déconfinement, la reprise d'activité progressive des services municipaux va se poursuivre, dans le respect des règles sanitaires, et en priorité pour les services essentiels à la population. Je vous confirme que notre commune a validé des commandes de masques afin de pouvoir doter gratuitement et au plus vite chaque Aignonais d'un masque en tissu grand public réutilisable. Vous trouverez en page 4 des premiers éléments à ce sujet.

Plus que jamais, nous devons veiller les uns sur les autres, être attentifs aux détresses encore augmentées. Cela exige de nous tous une attention de proximité et un comportement particulièrement bienveillant.

Restez vigilants. Protégez-vous.

Jean-Claude Lemasson
Maire de Saint-Aignan de Grand Lieu



COMME PENDANT LE CONFINEMENT, VOTRE MAIRIE À VOS CÔTÉS

La mairie s'organise pour assurer la continuité du service public, les services restent joignables :

par tel.
02 40 26 44 44
par mail.
contact@sagl.fr

Directeur de la publication :
Jean Claude Lemasson
Mise en page, impression : service communication
Imprimé sur papier PEFC



GARDONS LE CONTACT

Toutes les semaines, pour vous aider à vivre la période de confinement, le service Vie Locale vous propose un document qui recense des activités (Lectures, visites, jeux, spectacles virtuels, recettes de cuisine...).

En téléchargement sur le site Internet de la commune.

CONSEIL MUNICIPAL

Compte tenu des mesures barrières et de confinement, **une réunion du conseil municipal s'est tenue à huis clos et en visio-conférence le lundi 4 mai. Retrouvez en page 2 et 4, les décisions qui ont été prises pour repenser et préparer la période de déconfinement.**

A noter : la date d'installation du nouveau Conseil municipal élu le 15 mars dernier n'est pas arrêtée à ce jour. Tous les élu.e.s, anciens et nouveaux, sont régulièrement informés du Plan de Continuité d'Activité.

CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 4 MAI :

Extraits des délibérations

• Les services sociaux s'adaptent aux besoins

Dans le contexte actuel, les services sociaux de la collectivité sont davantage sollicités et plus particulièrement au sujet de l'alimentation. Un manque de produits frais a été remarqué dans les denrées délivrées par la Banque Alimentaire aux associations puis aux personnes. La commune a donc augmenté le prix moyen des bons alimentaires à destination des personnes en situation de précarité alimentaire. La commune prévoit une hausse de la subvention portée au budget du CCAS en sortie de crise, pour prendre en compte l'augmentation des besoins.

• La collectivité accompagne les associations

Le tissu associatif est fortement impacté dans son activité habituelle. Lors du Conseil municipal du 16 décembre 2019, les élus avaient voté à l'unanimité l'attribution des subventions proposées pour les associations œuvrant pour la Vie Locale. Les subventions concernant le fonctionnement des associations ont été versées et ne seront pas remises en cause. La délibération du 16 décembre prévoyait également le versement de subventions aux associations en lien avec des projets Vie Locale. Au vu de la crise sanitaire, plusieurs temps forts n'ont pu ou ne pourront pas être organisés en 2020, pouvant entraîner une perte de recettes pour les associations. Elles pourront donc solliciter la mairie pour que ces subventions d'investissement soient versées en totalité ou en partie pour leur permettre de rebondir plus facilement. Ces demandes seront étudiées au cas par cas.

COURSES SOLIDAIRES

Des bénévoles autorisés par la commune peuvent faire les courses alimentaires des personnes âgées qui en font la demande. (Le bénévole prend contact avec la personne après inscription).

Inscrivez-vous au 02 40 26 44 44.

LIVRAISON À DOMICILE PAR LES COMMERÇANTS

Le service de livraison organisé pour vos besoins en produits provenant des commerçants aignanis continue jusqu'à la fin du mois de mai.

Plus d'infos : www.livraison-sagl.fr

Tél. 07 63 27 44 43.

SOUTIEN PSYCHOLOGIQUE

Pendant tout le confinement, les agents du service social et des bénévoles ont appelé, au moins une fois par semaine les personnes âgées et/ou isolées.

Inscrivez-vous au 02 40 26 44 44.

CIMETIÈRE

Le cimetière est ouvert au public. Les cérémonies peuvent avoir lieu dans la limite de 20 personnes présentes simultanément.

LA POSTE

Dans l'attente de la reprise normale de la relève du courrier, la plupart des boîtes aux lettres ont été fermées. La boîte aux lettres située devant le bureau de poste reste ouverte et est relevée, les après-midis entre 15h et 16h.

Courrier & Colis : La remise d'instances est assurée par le bureau de poste de Vertou.

SÉPARÉS, MAIS ENSEMBLE
Retrouvez toutes l'actualité [sur](#)

SAINT-AIGNAN
DE GRAND LIEU .FR

LA COLLECTE DES DÉCHETS

Voici les consignes générales à suivre par les habitants :

Pour la collecte des bacs bleus :
Sortir son bac bleu couvercle fermé **uniquement lorsque celui-ci est plein**. Si le bac est non collecté, on le laisse dehors.

Pour la collecte des bacs jaunes :
La reprise de la collecte des déchets recyclables est en place depuis le lundi 27 avril.

Les consignes essentielles pour une collecte et un tri dans de bonnes conditions de sécurité :

Afin de pouvoir assurer en totalité les tournées de collecte et de s'assurer que les conditions de travail des agents respectent la réglementation en cette période de crise sanitaire, il est demandé :

> De sortir vos bacs la veille au soir ou le matin avant 6h, bacs pleins et couvercles fermés.

> De sortir 4 sacs par foyer par jour de collecte et de lisser ainsi les apports. Les sacs ou déchets en vrac à côté des bacs ne seront pas ramassés.

En cas de surplus, merci de bien vouloir les conserver et les sortir pour la collecte la semaine suivante.

Dans la mesure du possible, conserver au maximum vos déchets recyclables jusqu'à la reprise de la collecte sélective, afin qu'ils soient triés et recyclés.

Il est demandé aux usagers de conserver chez eux, autant que possible leurs déchets collectés en colonne d'apport volontaire (verre, textile,...).

L'enlèvement des encombrants sur rendez-vous sur la Métropole est suspendue. Fermeture des composteurs collectifs.

DÉCHETTERIE

La déchetterie de la commune est ouverte aux heures habituelles :

> lundi, mardi, mercredi, vendredi et samedi de 10h à 17h45.

De manière exceptionnelle, elle sera ouverte les jeudis 7 et 14 mai et restera fermée le 21 mai (jour férié).

Dans un premier temps, **seuls les déchets verts et gravats seront acceptés** afin de garantir une reprise optimale.

Pour la sécurité de tous, merci de respecter ces quelques règles :

> Avoir sur vous votre attestation de déplacement dérogatoire (motif à renseigner : déplacement pour effectuer des achats de première nécessité).

> Attendre dans son véhicule que l'agent donne l'accord pour rentrer dans la déchetterie,

> 3 véhicules sur la plateforme,

> 1 seule personne autorisée à descendre du véhicule, 2 personnes maximum lorsque le déchet est trop volumineux ou lourd,

> Les enfants ne sont pas autorisés à descendre du véhicule,

> Respecter les gestes barrières et la distanciation sociale, si possible porter un masque,

> La récupération est interdite.

ÉCLAIRAGE PUBLIC

Vous êtes nombreux à remarquer le maintien de l'éclairage public malgré la très faible fréquentation des rues en soirée.

A ce jour, Nantes Métropole n'est pas en capacité technique de répondre à cette demande notamment en différenciant les voies primaires et secondaires.

Ce sujet fera l'objet d'amélioration dans les mois à venir afin de favoriser les économies d'énergie.

SOUTIEN AUX ASSOCIATIONS

Le Département a mis en place un fonds de soutien citoyen en direction des associations dont l'activité est impactée par la crise sanitaire. Ce fonds est destiné aux acteurs qui œuvrent dans les sept domaines suivants : culture, sport, éducation populaire et lutte pour l'égalité des droits, éducation/séjours de découvertes et d'intégration, sensibilisation/éducation à l'environnement, lutte contre les violences faites aux femmes et solidarité/insertion pour les associations caritatives. Il est également ouvert aux compagnies, aux artistes et aux établissements publics culturels ainsi qu'aux structures sportives de droit privé affiliées à une fédération sportive. Information complète sur le site du Conseil départemental.

Contact :
fondssoutiencitoyennete@loireatlantique.fr

DIFFICULTÉS DE PAIEMENT

Aide au paiement des loyers pour les locataires en difficulté

La crise sanitaire provoquée par la pandémie du COVID-19 a des conséquences financières importantes pour de nombreux habitants. Les ménages déjà en précarité avant la crise mais aussi, désormais, les salariés en chômage partiel, les intérimaires, les auto-entrepreneurs et salariés indépendants peuvent rencontrer des difficultés pour payer leur loyer, qu'il s'agisse de locataires du parc HLM public ou du parc de logements privés. Nantes Métropole, le Département de Loire-Atlantique et la CARENE - Saint-Nazaire Agglomération se mobilisent avec les acteurs du secteur : tous musclent leurs fonds afin de pouvoir mettre en place un dispositif commun d'aide au paiement des loyers sous conditions de ressources.

Les locataires d'un logement HLM doivent téléphoner à leur bailleur social qui traitera leur demande.

Les locataires d'un logement privé doivent téléphoner au numéro vert : 0800 711 044. L'ADIL 44 ouvre en effet spécialement une plateforme téléphonique à la Maison de l'habitant pour traiter les demandes faites par les locataires d'un logement privé dans le département. Ensuite, chaque demande sera orientée vers le fonds adéquat.

Une adresse mail est mise en place pour vous renseigner : aideauloyer@adil44.fr

STOP VIOLENCE !

Les professionnelles de SOLidarité femmeS Loire-Atlantique restent mobilisées à l'écoute des femmes victimes de violences conjugales, de leur entourage et auprès des professionnel·le·s par :

> **Le renforcement de la ligne d'écoute téléphonique du lundi au vendredi : de 10h à 17h**
Tel : 02 40 12 12 40. Par mail : contact@solidaritefemmes-la.fr

> **Le renforcement du lundi au vendredi la ligne d'écoute du 3919**, numéro national « Violences Femmes info » gérée par la Fédération nationale Solidarité Femmes et ouverte du lundi au samedi de 9h à 19h.

> **la mise en sécurité, à leur demande, des femmes**, de leurs enfants et leur accompagnement, à l'hôtel ou en gîte (la priorité est réservée aux situations de danger imminent).

En cas d'urgence et de danger immédiat, vous pouvez appeler police secours (17) ou envoyer un SMS au 114.

Numéro national de référence pour les femmes victimes de violences : 3919 ou 114 (sms)
Allo enfance en danger : 119

Déconfinement : quelles sont les modalités à Saint-Aignan de Grand Lieu ?

RÉOUVERTURE DE L'ACCUEIL DE LA MAIRIE

A compter du 11 mai, l'accueil de la Mairie sera ouvert de 9h à 13h.

> Les salles de réunion de l'Espace vie locale resteront fermées pour tous.

> Les agents de la collectivité restent à votre écoute, l'accueil téléphonique fonctionnera aux horaires habituels :

du lundi au vendredi, de 9h00 à 13h00 et de 14h00 à 17h30. Fermé le jeudi après-midi.

Pendant la période de déconfinement, des services ne seront accessibles que sur rendez-vous ! Avant de vous déplacer, pensez à nous appeler. La réouverture de certains services sera plus progressive. Suivez nos actualités sur le site internet et sur les panneaux lumineux de la commune.

RÉOUVERTURE DES ÉCOLES ET DES SERVICES PÉRISCOLAIRES

Le plan de déconfinement annoncé par le 1^{er} Ministre le 28 avril prévoit la réouverture des écoles. La commune travaille en concertation avec les directrices des écoles Jules d'Herbauges et St-Pierre ainsi que les représentants des parents d'élèves pour accueillir progressivement les enfants à partir du jeudi 14 mai, par demi-groupe. L'accueil s'ouvrira peu à peu à un nombre supplémentaire de classes.

Les familles seront tenues informées directement.

Le périscolaire sera assuré le matin à partir de 8h et le soir jusqu'à 18h30. Les repas seront pris au restaurant scolaire. La reprise du multi accueil sera effective à partir du jeudi 14 mai au matin (places limitées).

COMMANDE DE MASQUES

Le conseil municipal du 4 mai a décidé de distribuer gratuitement un masque par adulte et enfant à partir du collège.

La commune a passé une commande de masques en tissu grand public et s'est associée à la commande de Nantes Métropole pour des exemplaires complémentaires.

Au vu des circonstances, nos fournisseurs ne peuvent nous confirmer avec une totale assurance la date de livraison de ces masques. Néanmoins, **sous réserve d'une livraison dans les temps prévus, les dates de distribution des masques pourraient avoir lieu les mardi 12 et jeudi 14 mai.**

Suivez l'actualité quotidienne sur le site internet, les panneaux lumineux et les différents lieux d'affichage de la commune mais aussi chez vos commerçants.

> Modalités de distribution :

Les personnes de plus de 75 ans recevront leur masque dans leur boîte aux lettres. Pour tous les autres habitants, une distribution sera organisée, sur le modèle des élections, à la Maison des Jeunes (Bureaux de vote 1 et 2 et personnes non inscrites sur les listes

électorales) et à l'Héronnière (Bureaux de vote 3 et 4). Il est demandé qu'un seul adulte par famille vienne retirer les masques. Ils seront remis sur présentation du livret de famille. Pensez aussi à vous munir de votre carte électorale pour faciliter la distribution.

LES FESTIFOLIES D'AUTOMNE REPORTÉES EN 2021

Suite à la prolongation jusqu'à la fin du mois d'août 2020 de l'interdiction des grands rassemblements prononcée par le gouvernement, au vu des incertitudes quant à l'évolution future de l'épidémie, et compte-tenu du caractère participatif du Festival, la commune, en concertation avec les habitants impliqués dans l'organisation, a pris la décision de reporter l'édition des Festifolies d'Automne initialement programmé les 26 & 27 septembre 2020.

Le festival se déroulera donc les 25 & 26 septembre 2021.

Nous continuerons à proposer des temps forts tout au long de l'année, aux couleurs des Festifolies, lors desquels nous pourrons nous retrouver et profiter des valeurs de partage, de convivialité et d'entraide, chères à nos événements.

Prochainement, retrouvez tous les détails de ce report et le témoignage des membres du Comité de Pilotage sur notre site internet saint-aignan-grandlieu.fr

Sauvons des vies, adoptons les gestes barrières !